



## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 31

En exercice : 31

Qui ont pris part à la délibération : 29

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 17/04/2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Étaient présents : Mme Christine SALMON, Mme Chantal PUCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, M. Emmanuel DEVAUX, M. Franck HELLOUIN, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, M. Tony RODRIGUES, M. Mike BROUNAIS, M. Thierry ANNAERT, Mme Charlène GOSSELIN, M. Patrick SAINT-LÔ, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET, M. Germain LEHERQUER.

Étaient absents excusés : M. Nicolas BARAY, Mme Brigitte GOURDIN, Mme Caroline SAINT, Mme Martine JOUIN.

Étaient absents non excusés : Mme Linda PERRINE, Mme Harmonie LE BORDAIS.

Procurations : M. Nicolas BARAY en faveur de Mme Nathalie TASSERIT, Mme Brigitte GOURDIN en faveur de Mme Christine SALMON, Mme Caroline SAINT en faveur de M. Thierry ANNAERT, Mme Martine JOUIN en faveur de Mme Françoise GIDEL-BLANCHET.

Secrétaire : Mme Chantal PUCEL.

**OBJET : Scolaire et périscolaire : adoption des tarifs de restauration et de garderie scolaires de l'année scolaire 2023-2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2331-2 ;

**Vu** le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux collectivités territoriales permettant de déterminer librement les tarifs de la restauration scolaire ;

**Vu** la délibération du conseil municipal d'Aunay-sur-Odon en date du 15 décembre 2011 relative à la garderie périscolaire primaire et maternelle d'Aunay-sur-Odon ;

**Vu** les délibérations du conseil municipal en date de 28 septembre 2018 relatives aux tarifs de la garderie de l'école Maurice Carême et au forfait retard ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date de 16 juin 2022 relatives aux tarifs de restauration scolaire et de garderie pour l'année scolaire 2022-2023

**Considérant** les propositions de la commission des affaires scolaires réunie le 23 mars 2023 ;

**Rappel des tarifs périscolaires 2022-2023**

• Les tarifs de garderie ont été mis en place il y a plus de 10 ans. Ils sont rappelés ci-après :

	Ecole maternelle Daniel Burtin Aunay-sur Odon	Ecole élémentaire Aunay-sur Odon	Ecole primaire Maurice Carême Le Plessis-Grimoult
Garderie (matin)	2,50 €	2,50 €	2,50 € de l'heure, facturation à la demi-heure, toute demi-heure entamée étant due
Garderie (soir)	3,60 €	4,00 €*	

Y compris étude surveillée de 16h45 à 17h45

• La tarification du restauration scolaire, mise en place en juin 2002 pour application à la rentrée de septembre 2022, installait un tarif relativement modéré pour tous les enfants inscrits au service, un tarif occasionnel (ou adulte) et un forfait PAI comme suit :

MODALITES D'INSCRIPTION	TARIF
Au repas (1)	3.90 €
Occasionnel (2) et adulte	4.81 €
Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne PAI (3)	1,50 €

(1) Inscription au repas en ligne via le portail famille

(2) Inscription le jour même du besoin ponctuel, contacter le service scolaire

(3) Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne : surveillance de la prise d'un repas dans le cadre d'un PAI (fournir le justificatif médical) et/ou surveillance de la prise d'un repas dans le cas de force majeure.

La présente délibération prend en compte les évolutions importantes des coûts de restauration scolaire (frais de personnel et fourniture de repas). Ces éléments seront détaillés en conseil municipal.

Le prix du repas est augmenté de 0,50 €. La facturation de la pause méridienne (forfait PAI) est également augmentée de 0,50 € compte de la hausse du coût des charges de personnel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :**

- **DÉCIDE** d'appliquer la grille tarifaire suivante :

- pour les services de garderies périscolaires (grille inchangée par rapport à l'année scolaire 2022-2023) :

	Ecole maternelle Daniel Burtin Aunay-sur Odon	Ecole élémentaire Aunay-sur Odon	Ecole primaire Maurice Carême Le Plessis-Grimoult
Garderie (matin)	2,50 €	2,50 €	2,50 € de l'heure, facturation à la demi-heure, toute demi-heure entamée étant due
Garderie (soir)	3,60 €	4,00 €* Y compris étude surveillée de 16h45 à 17h45	

- pour la restauration scolaire :

MODALITES D'INSCRIPTION	TARIF
Au repas (1)	4.40 €
Occasionnel (2) et adulte	5.31 €
Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne PAI (3)	2,00 €

(1) Inscription au repas en ligne via le portail famille

(2) Inscription le jour même du besoin ponctuel, contacter le service scolaire

(3) Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne : surveillance de la prise d'un repas dans le cadre d'un PAI (fournir le justificatif médical) et/ou surveillance de la prise d'un repas dans le cas de force majeure

- **DÉCIDE** d'appliquer cette grille tarifaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

<b>29 VOTANTS</b>	<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE : 1</b> M. Romain TREFEU	<b>ABSENTION : 1</b> M. Patrick SAINT-LÔ
-------------------	------------------	---------------------------------------	---

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Vire et publication par voie  
d'affichage le 17/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Mme Christine SALMON

